

CONSEIL MUNICIPAL 26 AOUT 2020 – 19H

Le mercredi vingt-six août deux mil vingt à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 août 2020, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, sauf Mme Agnès LE GOUILL, excusée, qui a donné procuration à M. Philippe LE DIZES .

Mme Elodie GUENEC a été élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU

Présents : 14 - Procurations : 1 - Votants : 15

1. AFFAIRES SCOLAIRES :

1.1. Organisation de la rentrée scolaire 2020-2021 :

Madame Marjolaine ULLOIS DOURTHE, adjointe aux affaires scolaires, rappelle que le conseil municipal du 10 juillet 2020 a décidé du maintien des rythmes scolaires de 4.5 jours à l'école publique des 3 pommiers à Peumerit.

Cette décision intervient après une période dérogatoire - du 11 mai au 3 juillet - sollicitée auprès de l'Inspection académique pour revenir à 4 jours de classe, et justifiée par un contexte sanitaire mobilisant l'ensemble du personnel communal dans l'accompagnement des enseignants dans les classes et les tâches de ménage.

Fin juin, dans le cadre du protocole sanitaire toujours en vigueur, et en attente de la décision de reconduction – ou non – des rythmes scolaires à 4,5 jours au conseil municipal du 10 juillet, le questionnaire « Choix des activités TAP » pour la rentrée de septembre n'a pas été transmis aux familles, et les intervenants extérieurs n'ont pas été sollicités pour la rentrée de septembre.

Le protocole sanitaire du 15 juillet allégeait le dispositif de protection des élèves et des enseignants : suppression des 4M2 par élève, suppression des groupes « étanches », ..., rendant possible théoriquement le retour à 4,5 jours.

La commission scolaire du 25 août s'est aussi interrogée sur la possibilité de mettre en place les rythmes scolaires de 4,5 jours avec activités TAP dès la rentrée du 1^{er} septembre sans inscription des enfants dans un programme TAP et sans direction d'ALSH (Ulamir du Goyen en congés), et en attente du nouveau protocole sanitaire.

Sur demande de la commission scolaire, les structures partenaires des TAP ont été interrogées ce mercredi afin de connaître leurs possibilités d'intervention dans le cadre du protocole sanitaire à paraître le 27 août 2020 :

- Ulamir du Goyen : direction de notre ALSH et interventions les mardis et vendredis : absents pour congés
- CLSH de Plonéour Lanvern : prêt pour deux interventions par semaine, les mardis et jeudis
- Dihun : musique le jeudi : envisageable avec l'activité construction d'instruments de musique
- Les Petits débrouillards (« Les journalistes scientifiques ») : pas disponible
- Hip Hop New School : pas de réponse
- Danse et culture bretonne : pas de réponse
- Groupes organisés par le personnel communal : pas de disponibilité : les trois agents étant à 7 heures de travail par jour se relayant entre 7h30 (garderie du matin) et les tâches de ménage jusqu'à 19h30. Un recrutement complémentaire à quelques jours de la rentrée semble difficile à réaliser.

Par ailleurs, une reprise de cours le mercredi matin génèrerait la présence d'un agent de 7h30 à 12h30 (garderie et classe maternelle), non prévu ce jour.

Les activités TAP, même si les intervenants extérieurs acceptent de gérer seuls les groupes avec un protocole sanitaire non encore connu, génèreraient du temps de ménage des salles utilisées pour les TAP : salle polyvalente, salle du stade, salle Kreis Ker, salle de sieste. Temps de travail non prévu ce jour.

Le conseil est appelé à se prononcer sur la nouvelle demande de dérogation pour rester à 4 jours de classe du 1^{er} septembre au 17 octobre, à formuler auprès de la DASEN.

Une information précisant l'organisation retenue sera transmise cette semaine aux parents.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
Vote, par 11 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 4 ABSTENTIONS
La demande de dérogation pour rester à 4 jours de classe du 1^{er} septembre au 17 octobre, à
formuler auprès de la DASEN.**

Mme ULLOIS DOURTHE présente aux élus les effectifs à la rentrée, l'organisation des activités scolaires dans le cadre de 4 jours de classe et précise que le projet d'école de l'année 2019/2020, qui n'a pu être réalisé du fait de la COVID 19, est reporté à cette année scolaire 2020-2021.

Du côté du personnel communal affecté à l'école, comme pour l'année scolaire précédente, 3 agents à temps non complet (2 à 22h/semaine en contrat aidé) et un CDD de 24h semaine, une ATSEM titulaire à 24h/semaine et un cuisinier à temps plein sont employés pour l'école.

1.2. Bilan cantine – garderie année scolaire 2020/2021 :

1.2.1. BILAN DE LA CANTINE MUNICIPALE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 :

Mme Marjolaine DOURTHE-ULLOIS, adjointe, présente le bilan du fonctionnement de la cantine pour l'année écoulée.

Recettes cantine en €

Périodes facturées aux familles	2014.2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Sept-Oct	4 516,37	4 751,47	4 500,20	4 032,56	4588,49	4388.80
Nov-Dec	4 272,31	5 090,29	4 448,48	3 857,01	4927,64	4148.90
Janv-Fev	3 701,02	3 627,34	3 632,29	4 118,47	3574,52	3523.35
Mars-Avril	4 981,61	3 989,09	3 898,08	4 103,87	4268,51	1271.25
Mai-Juillet	6 487,97	7769,72	6 426,05	4 795,93	7458,71	1981.90
TOTAL	23 959,28	25 227,91	22 605,10	20 907,54	24 817,87	15 314.20

Nombre de repas servis

Périodes	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Enfants	6906	7 074	6 185	5 770	6726	4219
Adultes	316	316	296	242	264	187
TOTAL	7222	7 390	6 481	6 012	6990	4406

Dépenses alimentation en €

Périodes	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Sept-Dec	4 513,40	6 577,21	4 646,24	5 437,06	5 612,37	6262.60
Janv-Juill	12 310,82	9 115,84	8 528,62	8 835,27	9 353,66	5 918.15
SOUS - TOTAL	16 824,22	15 693,05	13 174,86	14 272,33	14 966,03	12180.75
Moins Goûter	- 2360€	- 2360€	- 2360€	-2360€	-2370€	- 2370€
TOTAL	14 464,22	13 333,05	10 814,86	11 912,33	12 596,03	9 810.75
Coût alimentaire par repas	2	1,8	1,67	1,98	1,8	2,23

BILAN GLOBAL CANTINE :

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Dépenses alimentation :	14 464,22	13 333,05	10 814,86	11 912,33	12 596,03	9810.75
Salaires (cuisinier, ATSEM, assistantes)	14 700	14 900	15 000	15 000	16 000	16 000
<i>Frais de fonctionnement :</i> <i>Dont :</i>	7 034,91	4274,44	4 862,48	5 556,90	5 386,82	5633.72
- EDF	1505,00	1382	1 642,66	1 440,38	1950,15	1197.24
- SAUR	550	1332 (ass. col)	1 313,94	1 701,12	1626,23	1672.41
- Analyse repas	399,40	400,02	400,02	942,02 (avec diag)	403,70	405.54
- Mise en place du Plan de Maîtrise Sanitaire	2762,76	0	0	0	0	0
- Produits d'entretien	1817,75	1160,42	1 505,86	1 473,38 (dont 1 aspirateur)	1 406,74	2358.53(dont Frigo 428.06 et serviettes 151.80)
TOTAL DEPENSES	36 199,13 €	32 507,49 €	30 677,34 €	32 469,53€	33 982.85€	31 444.47€
TOTAL RECETTES Facturation repas Remboursement repas 1€ TOTAL RECETTES	23 959,28 €	25 227,91 €	22 605,10 €	20 907,54€	24 817,87€	15 314.20€ 572€ 15 886.20€
DEFICIT	- 12 239,85 €	-7279,58 €	-8 072,24 €	- 11 561.99€	- 9 164.98€	- 15558.27
Prix de revient du repas	5,01	4,4	4,73	5,40	4.86€	7.13

Comparatif des tarifs cantine - autres communes 2019

CANTINE	PLOGASTEL	PLOZEVET	POULDREUZIC	TREOGAT	TREMEOC	PEUMERIT 2018-2019
Repas enfant	3,57€	2,50€	3,25€	3,88€	3,50€ (7€ sans inscription)	3,55€
2ème enfant	3,40€					
3ème enfant	3,26€		2,65€	3,10€		2,83€
4ème enfant et +	3,20€					
Panier repas					1,05€	
Repas adulte	6,62€	4,60€	6,40€	6,12€	3,87€ (pers admin) 6,28€ (enseignants)	6,08 € 4,67€ (2 plats) 3,51€ (contrat aidé)

1.2.2. TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES :

Madame Marjolaine ULLOIS-DOURTHE informe les élus de la tarification sociale des cantines scolaires. Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, des mesures sont mises en œuvre pour garantir aux enfants en situation de pauvreté l'accès aux biens et services essentiels, notamment dans le champ de l'alimentation.

L'Etat instaure une aide financière pour les communes et intercommunalités, afin que les enfants en situation de pauvreté qui y résident puissent manger à la cantine pour 1€ maximum. Aussi, un soutien financier est mis en place afin d'inciter à une tarification sociale de la restauration scolaire dans les écoles élémentaires publiques ou privées sous contrat.

La mesure est applicable pour les collectivités suivantes :

- Les communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) lorsqu'elles ont conservé la compétence cantines ;
- Les établissements publics de coopération intercommunale ayant la compétence cantines lorsque deux tiers au moins de leur population habitent dans une commune éligible à la DSR cible.

L'aide, qui s'élève à 2€ par repas servi et facturé au plus 1€ aux familles est versée à deux conditions :

- La tarification sociale des cantines doit prévoir au moins trois tranches
- La tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1€ par repas.

Rappel de la TARIFICATION 2019-2020 :

Tarifs 2019-2020
Tarifs modulés selon le quotient familial pour le repas enfant ; cf : tableau*
3.60€ contrat aidé
6.20€ pour le repas adulte, employés communaux, instituteurs ou intervenants extérieurs
4.75€ le repas adulte réduit à deux plats

Proposition de tarification 2020-2021 :

<u>Proposition de tarifs 2020/2021 de la commission scolaire</u>
Tarifs modulés selon le quotient familial pour le repas enfant ; cf : tableau*
3.60€ contrat aidé
6.20€ pour le repas adulte, employés communaux, instituteurs ou intervenants extérieurs
4.75€ le repas adulte réduit à deux plats

*Tableau des tarifs des repas enfants modulés selon le quotient familial

	QF<500€	501€<QF<850€	851€<QF<1260€	QF>1260€
1 ^{ER} et 2 ^e enfant	1€	3.55€	3.60€	3.65€
3 ^e enfant	1€	2.85€	2.90€	2.95€

Maintien du tarif réduit pour le 3^e enfant : 2.83€

En cas de non transmission du Quotient Familial et du N° d'allocataire par la famille, le tarif QF>1260€ sera appliqué.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
Vote, par 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION**

Vote les tarifs 2020-2021 :

<u>Proposition de tarifs 2020-2021 de la commission scolaire</u>
Tarifs modulés selon le quotient familial pour le repas enfant ; cf : tableau*
3.60€ contrat aidé
6.20€ pour le repas adulte, employés communaux, instituteurs ou intervenants extérieurs
4.75€ le repas adulte réduit à deux plats

1.3. BILAN DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE 2019/2020 :

Mme Marjolaine ULLOIS- DOURTHE donne lecture du bilan de la garderie pour l'année 2019-2020 au travers des tableaux ci-dessous :

TABLEAU D'ÉVOLUTION – 2013/2019 :

DEPENSES	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Fournitures scolaires	470€	470€	470€	470€	470€	470€
Goûter provenant de la cantine	2360€	2360€	2360€	2360€	2370€	2370€
Entretien, maintenance	700€	700€	700€	700€	700€	700€
Frais PTT + divers	270€	270€	270€	270€	270€	200€
Charges de personnel	11 820€	11 840€	11 850€	11 850€	12 000€	12 200€
Total	15 610€	15 640€	15 650€	15 650€	15 810€	15 940€

RECETTES	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Facturation familles	5 559,54	5 652,58	5 441,98	3 623.96	4688,14	3244.90
BILAN	- 10 050,46	-9987,42	- 10 208,02	- 12 026.04	- 11 121.86€	- 12 695,10€

Fréquentation annuelle

2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020	
Matin	750	Matin	682	Matin	637	Matin	472
Soir	848	Soir	524	Soir	613	Soir	569
Journée	287	Journée	186	Journée	242	Journée	218
Forfait	25	Forfait	25	Forfait	30	Forfait	11

Selon les périodes, entre 30 et 40 enfants différents fréquentent occasionnellement ou régulièrement la garderie municipale.

Comparatif des tarifs garderie - autres communes

Plozévet 2017/2018 :

QF	Accueil matin	Accueil soir	Forfait matin+soir
QF ≤ 500€	1€	1,20€	2,10€
501€ ≤ QF ≤ 700€	1,20€	1,50€	2,50€
701€ ≤ QF ≤ 850€	1,50€	1,70€	3,00€
851€ ≤ QF ≤ 1100€	1,70€	2,00€	3,30€
> 1100€	1,90€	2,10€	3,50€

Plogastel (2018/2019):

GARDERIE PERISCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE		
L-Ma-J-V	Occasionnel matin	2,32 €
L-Ma-J-V	Occasionnel soir (goûter inclus)	2,89 €
L-Ma-J-V	Journée complète (goûter inclus)	4,54 €
	Forfait mensuel (maxi facturé)	41,36 €

Tréogat :

7h30-8h50 : 1.50€ /17h30-18h : 0.56€
 13h20-13h50 : 0.56€
 16h30-17h30 : 1.90€ ; 18h-18h30 : 0.56€ ; 18h30-19h : 0.56€
 Journée de 7h30 à 18h : 2.80€

Tréméoc :

Garderie périscolaire :

	TARIFS	
	2017- 2018	2018- 2019
7h30-8h35	1,60	1,63€
16h30-	2,45	2,49 €
16h30-	1,85	1,88 €
17h30- 19h00		1,50 €
17h30-18h00 (APC)		0,63 €
Goûter APC		0,50 €
Pénalité forfaitaire après	10,00 €	10,00 €

APPROBATION DES TARIFS GARDERIE POUR L'ANNEE 2020/2021 :

Mme Marjolaine ULLOIS- DOURTHE :

- rappelle que la garderie municipale fonctionne dès 7h30 le matin, et ferme à 19h, 12h30 le mercredi. Elle accueille en moyenne 12 enfants chaque jour.
- précise que la garderie est la seule structure communale d'accueil des enfants. Elle constitue une aide indispensable aux familles, un service public essentiel en direction de l'Enfance.
- remercie son personnel pour son professionnalisme.
- rappelle les tarifs appliqués actuellement, année scolaire 2019/2020, différenciés selon le quotient familial dans le cadre du contrat ALSH avec la CAF.

TARIFS GARDERIE PEUMERIT depuis le 1^{er} septembre 2019 :

	<500€	501€<QF<850€	851€<QF<1260€	QF>1260€
<u>Nbre d'enfants</u>				
Matin	1,00 €	1,20 €	1.80€	2.05€
A-M	1,00 €	1,60 €	2.15€	2.45€
Journée	2,00 €	2,50 €	2.90€	3.05€
Forfait max. période	45,00 €	53,00 €	62€	64€

Facturation spécifique de 5€ si retard après 19 h

En cas de non transmission du Quotient Familial et du N° d'allocataire CAF par la famille, le tarif QF>1260€ sera appliqué.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
par 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION
VOTE LES TARIFS CI-DESSUS A PARTIR DU 1/9/2020**

1.4. PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE :

Mme Marjolaine ULLOIS-DOURTHE présente les documents relatifs à la rentrée scolaire et à valider en conseil municipal :

- le règlement de la cantine municipale :
Voir document joint.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
A L'UNANIMITÉ
vote le règlement de la cantine municipale**

- le règlement de la garderie :
La garderie municipale est ouverte de 7h30 à 8h35 et de 16h30 à 19 h.
Tout retard après 19h sera facturé 5€. Voir document joint.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
A L'UNANIMITÉ
vote le règlement de la garderie municipale.**

- le règlement des Temps d'Activités périscolaires (TAP) : Voir document joint.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
par 12 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 3 ABSTENTIONS
vote le règlement des Temps d'Activités Périscolaires.**

- la lettre de rentrée aux parents (vote reporté en attendant publication nouveau protocole)

- la fiche d'inscription à la cantine et/ou à la garderie

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
A L'UNANIMITÉ
Vote la fiche d'inscription à la cantine et/ou à la garderie**

2. AFFAIRES FINANCIERES :

2.1 : DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET :

2.1.1 : Frais de bureau d'étude Carte communale et frais d'enquête publique Carte communale :

Monsieur Christophe LE LOC'H, adjoint aux finances, présente aux élus les factures liées à la carte communale :

- Futur proche : finalisation du document d'urbanisme, pour 456,30€ TTC
 - Tribunal administratif de Rennes : enquête publique « Carte communale » pour 4 737,59€ TTC
- Soit un total de 5 193,59€ TTC (arrondi 5 194€)

Au final, la mise en compatibilité du document d'urbanisme représente un coût total depuis 2017, enquête publique comprise, de 17 097,70€ TTC

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITÉ
VOTE LES FACTURES SUIVANTES :**

- **Futur proche : finalisation du document d'urbanisme, pour 456,30€ TTC**
 - **Tribunal administratif de Rennes : enquête publique « Carte communale » pour 4 737,59€ TTC**
- Soit un total de 5 193,59€ TTC (arrondi 5 194€)**

2.1.2 : Neutralisation des amortissements :

Monsieur Christophe LE LOC'H, adjoint aux finances, présente, suite à l'entrevue avec M Garin, responsable de la Trésorerie de Pont l'Abbé, la proposition de neutralisation des amortissements d'équipements réalisés et payés par le passé :

- 2 651€ pour le cofinancement du centre de secours de Plonéour Lanvern (CM 18/2/2011), 33 333€ entièrement réglés en 2012, amorti sur 12 ans.
- 10 373€ pour le fonds de concours de l'assainissement collectif au bourg réalisé en 2014, entièrement payé en 2016 pour 139 516,89€, amorti sur 13 ans.

La neutralisation des amortissements permet d'annuler cette charge du budget de fonctionnement de la commune.

Proposition Décision Modificative en investissement :

Dépenses d'investissement

compte 202	+ 5194.00	(honoraires carte communale)
compte 198 chapitre d'ordre 040	+ 13 024.00	(neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement)

total + 18 218.00 euros

Recettes d'investissement

compte 021	+ 18 218.00	(virement de la section de fonctionnement)
------------	-------------	---

total + 18 218.00 euros

La décision modificative en investissement DM1 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Sens	chapitre	article	
investissement	D	202	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	+ 5 194€
	D	198 chapitre d'ordre 040	Neutralisations des amortissements des subventions d'équipements	+ 13 024€
investissement	R	021	Virement à la section d'investissement	+ 18 218€

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, vote, A L'UNANIMITÉ
La décision modificative en investissement, DM n°1, équilibrée à 18 218€.**

Proposition Décision Modificative en fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement

compte 6542	+ 3946.00	(effacement de dettes)
compte 022	- 5194 .00	(dépenses imprévues fonctionnement)
compte 023	+ 18 218.00	(virement à la section d'investissement)
total	+ 16 913.00 euros	

Recettes de fonctionnement

compte 752	+ 3889.00	(refacturation des loyers impayés effacés à la caution)
compte 7768 chapitre d'ordre 042	+ 13 024.00	(neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement)
total	+ 16 913. 00 euros	

Section	Sens	chapitre	article	
fonctionnement	D	6542	Effacement de dettes	+ 3946€
	D	022	Dépenses imprévues fonctionnement	- 5 194€
	D	023	Virement à la section d'investissement	+18 218€
fonctionnement	R	752	Refacturation des loyers impayés effacés à la caution	+ 3 946€
	R	7768 Chapitre d'ordre 042	Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement	+ 13 024€

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
Vote, A L'UNANIMITÉ
La décision modificative en fonctionnement, DM n°1, équilibrée à 16 970€.**

2.2 : DEMANDE DE SUBVENTION CARTE COMMUNALE :

Monsieur Christophe LE LOC'H, adjoint aux finances, indique que la commune peut bénéficier de la subvention Etat au titre de la DGD (Dotation Globale de Décentralisation) pour les frais de réalisation de documents d'urbanisme.

A ce jour, les dépenses totales se montent à 17 097,70€ TTC et la commune sollicite une subvention de 50% de ce montant HT, soit une demande de subvention de 7 124.04€.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, Vote,
A L'UNANIMITÉ,**

la demande de subvention Etat au titre de la DGD (Dotation Globale de Décentralisation) pour les frais de réalisation de documents d'urbanisme, pour 50% de ce montant HT, soit une demande de subvention de 7 124.04€.

2.3 : APPROBATION DE RECouvreMENT D'UN IMPAYE DE LOYER AUPRES DE LA CAUTION :

Monsieur Christophe LE LOC'H, adjoint aux finances, fait part aux élus d'un impayé conséquent de loyer d'un montant de 3 889,87€, auquel il convient d'ajouter un impayé de cantine-garderie de 55,85€, soit un total de 3 945,72€ à imputer à la famille qui s'est portée cautionnaire au moment de l'entrée en location.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
Vote, A L'UNANIMITÉ**

L'approbation de recouvrement d'un impayé de loyer auprès du cautionnaire pour un montant de 3 889.87€. ???????

2.4 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES :

Monsieur Christophe LE LOC'H, adjoint aux finances, fait part aux élus d'une mesure d'effacement de dettes d'une personne locataire d'un appartement communal pour un montant conséquent de 3 889,87€.

La Commission de surendettement des particuliers du Finistère a déclaré recevable la demande de surendettement présentée par une habitante de la Commune et, constatant sa situation financière irrémédiablement compromise, a imposé une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire le 2 juin 2020.

Cette décision entraîne l'effacement des dettes de cette personne produites à la procédure, soit les titres de recettes de la Commune suivants :

Titre 154/2018	du	30.10.2018	pour	264.57 euros
Titre 183/2018	du	29.11.2018		467.16 euros
Titre 5/2019	du	3.1.2019		467.16 euros
Titre 15/2019	du	28.1.2019		143.29 euros
Titre R-1-17 /2019	du	15.2.2019		7.10 euros
Titre 40/2019	du	15.3.2019		467.16 euros
Titre R 2-17	du	11.4.2019		45.20 euros
Titre 75/2019	du	27.5.2019		475.10 euros
Titre R3-17	du	7.6.2019		3.55 euros
Titre 93/2019	du	24.6.2019		90.70 euros
Titre 117/2019	du	22.7.2019		475.10 euros
Titre 144/2019	du	29.8.2019		138.10 euros
Titre 161 /2019	du	19.09.2019		138.10 euros
Titre 178/2019	du	22.10. 2019		137.10 euros

Titre 200/2019	du 19.11.2019	151.23 euros
Titre 25/2020	du 21.02.2020	352.00 euros
Titre 26/2020	du 21.2.2020	123.10 euros

pour un montant total de 3 945.72 euros
dont loyers : 3 889.87 euros
dont cantine : 55.85 euros .

La commune demandera le paiement des loyers impayés effacés aux personnes cautionnaires en vertu du contrat de bail et de l'engagement de caution signés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITÉ

- décide d'admettre en "créances éteintes" les titres de recettes de la commune tels qu'indiqués pour un montant de 3 945.72 euros en application de la décision de la Commission de Surendettement du Finistère en date du 2 juin 2020
- cette dépense donnera lieu à émission d'un mandat au compte 6542 du budget communal

2.5 : POINT SUR LES FINANCES COMMUNALES FIN AOUT 2020 :

Monsieur Christophe LE LOC'H, adjoint aux finances, rend compte aux élus de la commission finances du 6 juillet 2020.

Les chiffres des exercices comptables 2017, 2018 et 2019 ont été étudiés au travers des analyses de la Trésorerie.

Les excédents de fonctionnement et la CAF nette (Capacité d'Autofinancement Nette) sont modestes, mais la contribution des Peumeritais à l'impôt est très raisonnable en comparaison des communes de la même strate démographique.

Monsieur Christophe LE LOC'H, présente ensuite les principales évolutions des recettes et des dépenses intervenues en fonctionnement et en investissement depuis le début de l'année 2020.

Au 25 août, soit aux deux tiers de l'année :

- En fonctionnement
 - 48,73% des dépenses sont réalisées
 - 70,53% des recettes
- En investissement :
 - 20,31% des dépenses
 - 39,04% des recettes
- Au budget lotissement : 0 dépense et 0 recette
-

Les principales évolutions constatées sont :

- Des dotations en hausse de 15 323€ : DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et droits de mutation essentiellement
- Une hausse de l'aide de la CAF pour l'ALSH : + 5397€ du fait de la prise en compte du temps méridien
- Une baisse des recettes attendue sur cet exercice : - 7 000€ sur la cantine – garderie

3. AFFAIRES COMMUNAUTAIRES :

3.1 : Compte rendu des conseils communautaires des 25 juin, 9 et 23 juillet 2020

Points reportés en attendant la présentation aux commissions communautaires en septembre

3.2. : Désignation des membres du conseil municipal dans les commissions communautaires

Commission « Déclinaison du projet de territoire et Accompagnement des Transitions

Présidence : E RASSENEUR

Réflexions prospectives

Suivi du projet de territoire et déclinaison en actions concrètes

Exemples de thématiques :

- la question de la mobilité (réflexion à partager avec la commission action sociale, cohésion sociale et voirie) : délibération à prendre sur la compétence mobilité avant le 31 mars 2021
- l'accessibilité du territoire (sous toutes ses formes et à tout public)
-

TITULAIRE : Elodie GUENEC - SUPPLÉANTE : Janic KÉROUÉDAN

Commission Environnement (randonnée, espaces naturels, littoral, ...)

Présidence : E RASSENEUR

Exemples de thématiques abordées ou dossiers:

- Entretien et valorisation des sentiers de randonnée, schéma vélo, itinéraires bourgs plage
- Labellisation et valorisation des espaces naturels

**TITULAIRE : Philippe LE DIZES - SUPPLÉANTE : Sylvia KIEFFER
Isabelle TANGUY – Didier ALLAIN**

Groupe de travail communication

Présidence : E RASSENEUR

Réflexions :

Stratégie de communication de la collectivité

Outils de communication interne et externes: intranet, site, bulletin, réseaux sociaux, événements,...

Partage de l'information entre les communes et la communauté : outils communs (tablettes, formation, ...)

TITULAIRE : Sylvia KIEFFER - SUPPLÉANTE : Agnès LE GOUILL

Commission Voirie :

Présidence Philippe STEPHAN

Réflexions :

Définition d'un mode de gestion des RIC : % de dégradation, objectifs du programme (réduire à terme les dépenses sur les routes et maintenir un état des routes de qualité et cohérent sur le territoire)

Proposition d'un programme travaux et des moyens pour les réaliser (humains, techniques, financier)

Intégrer la question de la mobilité, de l'accessibilité et des déplacements doux

TITULAIRE : Pierre LE LOCH - SUPPLÉANT : Gwénaëli LE LOC'H

Commission Développement de l'attractivité économique et réseaux numériques

Présidence : Philippe RONARCH

Réflexions :

Stratégie d'attractivité du territoire : économique et touristique

Aménagement, promotion, commercialisation et suivi des zones d'activité,

Commerces communautaires et plus généralement politique de l'offre commerciale sur le territoire

Accompagnement des acteurs éco et touristiques (entreprises, commerçants, artisans, agriculteurs...)

Nouveaux services (exemple : coworking), nouvelles activités

Offre touristique adaptée à un tourisme tout au long de l'année et pas seulement de haute saison, et aux nouveaux modes de vie et habitudes des consommateurs

TITULAIRE : Elodie GUENEC - SUPPLÉANT : Christophe LE LOC'H et Frédéric QUINQUIS

Commission Eau et assainissement

Présidence : Michel BUREL

Éléments de réflexions :

Une politique eau et assainissement, garant de la préservation de l'environnement et de qualité, respectueux des normes, à un tarif accessible

Programme travaux à moyen et long terme

Choix du mode de gestion des services (fin de la DSP déc 2021)

Gestion de la ressource en eau.

TITULAIRE : Gwénaél LE LOC'H - SUPPLÉANT : Pierre LE LOCH et Christophe LE LOC'H

Commission Action sociale :

Présidence : Yves LE GUELLEC

Réflexions

- Souvent partagées avec d'autres commissions (cohésion sociale, habitat, déclinaison du projet de territoire)
- Référentiels : l'analyse des besoins sociaux, le projet de territoire, le PLH
- Partage des expériences communales, interconnaissances entre les acteurs des communes)

TITULAIRE : Isabelle TANGUY - SUPPLÉANT : Jean-Louis CARADEC

Commission Cohésion sociale, jeunesse et culture

Présidence : Jean Louis CARADEC

Réflexions abordées:

Approche globale du jeune

Echange et définition des objectifs du partenariat : animation jeunesse, Mission Locale, Point écoute Jeune, SIJ, Mobile Emploi,T'es CAP

Convention d'objectifs et de moyens avec la CAF et le Conseil Départemental (CTG)

Conventions de partenariat avec les acteurs culturels : DIHUN, TAMM KREIZ, bagad , ...

TITULAIRE : Marjolaine ULLOIS-DOURTHE - SUPPLÉANTE : Janic KÉROUÉDAN

Commission Finances et mutualisations

Présidence : Franck PICHON

Réflexions :

Connaissance générale de la situation financière de la collectivité : approche consolidée des budgets claires , choix sur le mode et le niveau de tarification des services, Arbitrage politique sur les propositions de budgets lors du DOB (débat d'orientations budgétaires) Ligne de partage et inter- actions entre les communes et la cté : sur les services (mutualisés ou pas), sur le financement, sur les politiques fiscales, sur l'évaluation des services transférés, sur les fonds de concours des communes, Approche territoriale des politiques et services dans un contexte contraint et en évolution (crise sanitaire et crise économique, baisse de l'autonomie fiscale ...)

TITULAIRE : Christophe LE LOC'H - SUPPLÉANT : Jean-Louis CARADEC

Commission Equipements communautaires

Présidence : Michel RAPHALEN

Réflexions :

Gestion globale du bâti communautaire : état des lieux, approche pluriannuelle des investissements, moyens humains dédiés.
Gestion des équipements communautaires : investissements et entretien, convention avec les communes et bilan d'activités/utilisation au sein de ces équipements
Approche territoriale : un équipement communautaire pour qui, avec qui et où (équilibre géographique)?

TITULAIRE : Pierre LE LOCH

Commission Déchets

Présidence : Jean Claude MARLE

Réflexions (mots clés):

La collecte : sélective et résiduelle, l'apport volontaire
Le traitement : valorisation, incinération, compostage
Les déchetteries de Pouldreuzic (dossier de réhabilitation) et de Plonéour lanvern
La sensibilisation et l'information des usagers
La tarification des services

Intéressés : Agnès LE GOUILL – Sylvia KIEFFER – Christophe LE LOC'H

TITULAIRE : Sylvia KIEFFER - SUPPLÉANTE : Agnès LE GOUILL

Commission Habitat

Présidence : Josiane KERLOCH, en attente de la 10^{ème} VP.

Réflexions :

Bilan du PLH 2015-2022 (programme local de l'habitat) et suite à donner
Suivi des opérations d'aides à l'amélioration de l'habitat, les aides aux ravalements, ...
Information sur le logement : avec quels partenaires, quel niveau de service ?
Gestion de l'espace foncier (optimisation) : approche communautaire
Logement social : approche communautaire, relations avec les bailleurs
Logement des publics fragiles et logement d'urgence
Accueil des gens du voyage

TITULAIRE : Janic KÉROUÉDAN - SUPPLÉANT : Marjolaine ULLOIS- DOURTHE et Isabelle TANGUY

4 : QUESTIONS DIVERSES :

4.1. Renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) :

Désignation des 4 candidats de la commune de Peumerit :
Christophe LE LOC'H – Nadia LE LOCH – Annick MAZÉ – Marie GUÉNEC

4.2. Nomination d'un référent « camping-car » :

TITULAIRE : Philippe LE DIZES – SUPPLEANTE : Janic KEROUEDAN

Fin de séance : 22H30

Compte rendu publié dans la presse le 28 août 2020 et affiché le 28 août 2020

Le Maire

Les conseillers municipaux



Jean-Louis CARADEC

mpb 27 08 2020